



« LES ESPOIRS DU FOOTBALL » Saison 2026/2027

OPÉRATION DE DÉTECTIONS U14G (Joueurs nés en 2013)

Objectifs du rassemblement :

- Évaluer le niveau général de la promotion d'âge
- Effectuer une revue d'effectif dans la catégorie d'âge
- Apporter, en complément du club, des éléments de réponse sur les fondamentaux du football (Aspects comportementaux, techniques, liés aux principes de jeu, ...)

Programme :

- Entraînement

Se munir :

- Équipement complet de footballeur (tenue du club)
- Protège tibias (obligatoire à chaque séance)
- Crampons adaptés au terrain pelouse
- Gourde ou bouteille d'eau personnelle

Convocation :

Les joueurs figurant dans la liste ci-jointe doivent se présenter pour un Centre de Perfectionnement Départemental (CPS)

MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026

RDV :

13h30 : Gardiens de but : (spécifique + séance)

14h15 : Joueurs : (Séance 14h30 - 16h00)

au STADE DE P.LANZA de SISTERON (04200)

En cas d'absence, toute information complémentaire ou cas particulier :

☎ Laurent ABRACHY (CTD DAP ALPES) – labrachy@alpes.fff.fr

TOUS LES CLUBS SONT TENUS DE PARTICIPER AUX OPÉRATIONS DE DÉTECTIONS

*Extrait du Règlement d'administration général du district - **Article 32 – Obligations des joueurs sélectionnés***

Aucun joueur(euse) sélectionné ne pourra refuser son concours sans motif ou cas de force majeure dûment établi. En cas de refus non motivé ou non reconnu du joueur(euse) désigné, les sanctions prévues à l'annexe 2 des Règlements Généraux de la Fédération pourront être prononcées par les instances disciplinaires du District des Alpes.

*Extrait du Règlements Généraux de la FFF - **Article 209***

Est passible d'une sanction le club qui aura conseillé à un de ses joueurs de s'abstenir de participer à un stage, un match de préparation, de sélection ou une rencontre internationale. Le ou les dirigeants responsables sont passibles de suspension.

Est également passible de sanctions, pouvant aller jusqu'à [...] au retrait temporaire ou définitif de la licence s'il s'agit d'un joueur amateur, le joueur visé à l'article 175 qui n'aura pas justifié de son absence ou de son indisponibilité.

LISTE DE 34 JOUEURS

	NOM	PRENOM	POSTE	CLUB
1	MOGINOT	LIAM	GB	USMD
2	JULIEN	MATEO	GB	USMD
3	GATTIGLIO	ALRIC	GB	GAP FOOT 05
4	MESTAYER	EMILIEN	GB	GAP FOOT 05
5	DAGUENEL	SOHAN	DEF	GAP FOOT 05
6	CRAUSSE GOSSELIN	ALESSIO	DEF	GAP FOOT 05
7	TARIFA	LISSANDRO	DEF	GAP FOOT 05
8	SEGALEN	HUGO	DEF	USMD
9	EKRA	YOHANN	DEF	USMD
10	PARET	AARON	DEF	USMD
11	GROUT	ERIC	DEF	USMD
12	MAKANJUOLA	YUSUF	DEF	EP MANOSQUE
13	SIDA	YOUNES	DEF	EP MANOSQUE
14	BEDDAR	ABDELOUADOUD	DEF	EP MANOSQUE
15	BERRAHOU	NOHAM	DEF	CA DIGNE
16	HAMMAN PADILLA	ESTEBAN	MIL	GAP FOOT 05
17	CLIQUOT	SWANN	MIL	GAP FOOT 05
18	HILAIRE	ALBAN	MIL	GAP FOOT 05
19	TOIBIBOU	IRFANE	MIL	EP MANOSQUE
20	SMAALI	FAWZEN	MIL	EP MANOSQUE
21	COLY	GIULIANO	MIL	USMD
22	AZOUGAGH	ANIS	MIL	USMD
23	HAKIMI BORJA	LOAN	MIL	USMD
24	LAKHAL	ISSAM	MIL	USMD
25	ROMEUE	LENY	MIL	USMD
26	BOUDJAHFA	SAYFEDINE	MIL	L'ARGENTIERE SP
27	FOURRAT BESSON	LENY	MIL	L'ARGENTIERE SP
28	TARHAN	OMER	ATT	CA DIGNE
29	SCHWAB	SOHAM	ATT	GAP FOOT 05
30	DOURIEZ	KELYANN	ATT	GAP FOOT 05
31	TEIXEIRA	NOLAN	ATT	GAP FOOT 05
32	DAGUILLON	TYMEO	ATT	USMD
33	PIZZATO	GIANNI	ATT	FC LA SAULCE
34	BOURGOGNE ATRIPALDI	KYLIAN	ATT	LA ROCHE SP

Encadrement : Kader BENAÏSSA, Cheick KABA, Fabrizio ROMEO (CT), Laurent ABRACHY (CTD ALPES)